

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

N° 10 – FINANCES

**Aménagements
cyclables : sollicitation
de subventions auprès
de partenaires**

Rapporteur

M.Etcheverry, adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint (*présent à la délibération n°1*)
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5^{ème} adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

Date de la convocation : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°10 - FINANCES

Aménagements cyclables : sollicitation de subventions auprès de partenaires

M. Etcheverry, adjoint, expose :

La commune de Saint-Jean-de-Luz a engagé en 2021 une étude relative à l'élaboration d'un schéma cyclable à l'échelle de son territoire afin de créer une véritable culture vélo.

Les enjeux de ce schéma sont multiples :

- Compiler l'ensemble des différentes études réalisées par les partenaires pour les agréger dans un document unique tout en intégrant une nouvelle dimension liée au vélo du quotidien,
- Inscrire le vélo comme un véritable mode de déplacement en développant les équipements/services et en favorisant l'aménagement d'itinéraires sécurisés,
- Partager le développement de cette pratique avec les citoyens et les associations,
- Sensibiliser et informer la population sur le réseau actuel et sur celui à venir.

L'étude a permis de proposer différents aménagements cyclables sécurisés qui seront déployés sur le court-moyen et long terme. Le premier itinéraire à créer et qui fait l'objet de la présente délibération concerne les quartiers d'Andénia et d'Ichaca. Cet aménagement se situe dans un secteur dense où se mêlent habitat, établissements scolaires et activités économiques.

L'Etat à travers le plan France Relance et le 6^{ème} appel à projet du Fonds Mobilités Actives ainsi que le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA) peut soutenir financièrement ce type d'aménagement.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente de la façon suivante :

	Montant en €HT
Dépenses (travaux, maîtrise d'œuvre, frais insertion...)	1 224 348,00 €
Subventions	402 282,00 €
<i>Etat – Plan France relance</i>	<i>65 977,00 €</i>
<i>Etat – 6^{ème} AaP Fonds Mobilités Actives</i>	<i>136 305,00 €</i>
<i>SMPBA</i>	<i>200 000,00 €</i>
Autofinancement Ville	822 066,00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- de solliciter une subvention d'un montant de 65 977,00 € auprès de l'Etat dans le cadre du plan France Relance, une subvention d'un montant de 136 305,00 € au titre du 6^{ème} Appel à Projets Fonds Mobilités Actives et une subvention d'un montant de 200 000,00 € auprès du SMPBA,

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 31 mai 2023,
- approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- sollicite une subvention d'un montant de 65 977,00 € auprès de l'Etat dans le cadre du plan France Relance, une subvention d'un montant de 136 305,00 € au titre du 6^{ème} Appel à Projets Fonds Mobilités Actives et une subvention d'un montant de 200 000,00 € auprès du SMPBA,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoien

